

N°13-041122-08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            7  
   votants             9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

**Objet : Rénovation de la Place de la Fare – Phase 1  
Demande de subvention au Conseil régional Auvergne Rhône Alpes  
au titre du Bonus Ruralité**

Depuis plusieurs années, la Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place différents dispositifs de soutien aux projets d'investissement des communes.

Vaujany a ainsi déposé, ces dernières années, plusieurs dossiers de demande de subvention visant des projets de développement touristique de la station (aménagement du site du Collet, rénovation de l'Hôtel des Cimes ou du Centre du Flumet, modernisation de l'enneigement artificiel).

La Région Auvergne Rhône Alpes a également mis en place des dispositifs plus généralistes dénommés Contrat Région ou Bonus Ruralité. Destiné aux communes de moins de 2000 habitants, le Bonus Ruralité permet l'obtention de subventions d'un montant maximum de 100 000 €.

Les travaux d'aménagement des espaces publics sont éligibles à ces subventions. Le projet de rénovation de la Place de la Fare peut donc faire l'objet d'une demande de subvention.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la première phase des travaux de rénovation de la Place de la Fare.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de valider la réalisation des travaux de la première phase des travaux de rénovation de la Place de la Fare pour un budget estimé de 1 000 000 € HT
- Décide de solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 80 000 € au titre du Bonus Ruralité
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire  
Yves GENEVOIS

